

LA NEWSLETTER DE JEAN-FRANÇOIS RAPIN

SÉNATEUR DU PAS-DE-CALAIS



Édito

En séance

En commission

Au Sénat

Déplacement

Le mois de juillet fut marqué par la reprise des travaux parlementaires après plusieurs semaines de suspension liées à la tenue des différentes élections.

A cette occasion, le Gouvernement a présenté devant le Parlement plusieurs textes de loi, notamment l'un relatif au pouvoir d'achat, un autre visant à ajuster le budget de l'État aux nouvelles dépenses engagées dans le cadre de ce nouveau quinquennat. Ces travaux se sont clôturés début août et ne reprendront qu'au 3 octobre prochain.

En ma qualité de Président de la commission des Affaires européennes du Sénat, durant le mois de juillet, j'ai pu également accompagner Gérard LARCHER en Ukraine afin d'y rencontrer mes homologues parlementaires ainsi que le Président Volodymyr Zelensky. Ces échanges m'ont permis d'apprécier à sa juste valeur le courage immense dont fait preuve le peuple ukrainien. Je vous adresserai très prochainement une lettre consacrée à mon travail et mes échanges avec l'Ukraine depuis le 24 février dernier jusqu'à aujourd'hui.

Concernant la rentrée parlementaire, il s'agit d'un fait historique puisque le Gouvernement a choisi de ne pas convoquer les députés et sénateurs à siéger en septembre. Nous savons déjà que l'automne sera rythmé par l'examen des budgets de l'État et de la Sécurité sociale pour 2023. Parallèlement, il semble vouloir se laisser le temps de la « réflexion » - et nous l'espérons, de la concertation – afin de rédiger les prochains textes de loi du quinquennat.

Aussi, afin d'appréhender aux mieux vos besoins et défendre les intérêts de notre territoire, je reste à votre disposition pour vous recevoir à Merlimont, au sein de ma permanence, ou au Sénat, si vous souhaitez visiter en groupe le Palais du Luxembourg.

Par ailleurs, afin de fluidifier nos échanges, vous pouvez désormais suivre mon actualité et échanger directement avec moi par le biais d'un nouvel outil, l'application « Mon sénateur et moi » (détails ci-dessous) à télécharger sur vos smartphones.

Je vous souhaite une bonne lecture de ma lettre qui retrace mon activité sur les mois de juillet et d'août.

Bien fidèlement
Jean-François Rapin

DÉPLACEMENT EN UKRAINE : RICHES ÉCHANGES AVEC MES HOMOLOGUES PARLEMENTAIRES ET LE PRÉSIDENT ZELENSKY.





POUVOIR D'ACHAT : LE GROUPE LR DU SÉNAT POSE SES CONDITIONS !

Lors de l'examen du texte sur le pouvoir d'achat et du PLFR, le groupe LR du Sénat a tenu à réaffirmer sa doctrine : Valoriser le travail et en finir avec le « quoi qu'il en coûte ».

Nous avons ainsi posé des conditions, parfois contre l'avis du gouvernement, pour enrichir les textes initiaux et améliorer durablement le niveau de vie des Français.

Aussi, nous avons privilégié les revenus du travail, en votant notamment la hausse pérenne du plafond de défiscalisation des heures supplémentaires et la réduction pérenne de cotisations patronales pour les heures supplémentaires pour les entreprises de moins de 250 salariés. Par ailleurs, en m'associant à l'initiative de mon collègue Philippe MOUILLER, nous avons proposé la pérennité du rachat des RTT. Je me réjouis que cette mesure ait été adoptée par le Sénat afin de permettre aux Français de mieux vivre du fruit de leur travail.

J'ai tenu, également, à cosigner l'amendement de mon collègue Cédric PERRIN visant à allouer une enveloppe exceptionnelle de 40 millions d'euros pour soutenir les associations d'aide alimentaire.

Nous avons aussi voulu soutenir les Français face à l'inflation en votant des dispositifs à l'effet immédiat comme, par exemple la revalorisation anticipée du plafond de défiscalisation des ticket-restaurants pour les employeurs de 4% dès le 1er septembre, avant la régularisation du 1er janvier. Nous avons également voté la mise en place d'un dispositif d'économies volontaires et rémunérées sur les consommations d'électricité des particuliers.

Pour les plus défavorisés qui subissent la crise de plein fouet, un soutien de 40 millions d'euros a été accordé aux banques alimentaires. Enfin, la déconjugalisation de l'AAH, votée par les sénateurs depuis de nombreux mois, entrera enfin en vigueur !



Dans le texte initial, le gouvernement n'avait prévu aucune aide aux communes dont les finances ont pourtant trop souvent été malmenées au cours du dernier quinquennat.

Nous avons donc accordé un filet de sécurité pour compenser le coût de la hausse de la facture énergétique et du point d'indice. Grâce au Sénat, les départements seront compensés à l'euro près du coût induit par la hausse du RSA. Les régions seront, quant à elles, intégralement dédommagées des conséquences de la revalorisation de 4 % au 1er juillet 2022 des rémunérations qu'elles versent aux stagiaires de la formation professionnelle.

Enfin, des mesures d'économies ont été adoptées pour mettre fin au « quoi qu'il en coûte », comme la mise en place d'une carte vitale biométrique pour lutter contre la fraude sociale. Ainsi, notre groupe Les Républicains a pu imprimer sa marque : privilégier le travail et mettre un terme à la logique de l'argent public illimité. C'est d'abord le travail, et non pas l'endettement ou la loi, qui redonnera du pouvoir d'achat aux Français.

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN) DES SOLS : LES GROUPES LES RÉPUBLICAINS ET UNION CENTRISTE DU SÉNAT SOUHAITENT UNE RÉÉCRITURE DE LA LOI.

Le 30 avril dernier, le gouvernement a publié deux décrets d'application de la loi Climat et résilience mettant en œuvre l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) des sols.

Onze mois après l'adoption du texte, les collectivités sont confrontées à des difficultés dans la mise en œuvre concrète de leurs politiques d'urbanisme et de protection des sols.

Les résultats de la récente consultation des élus locaux organisée par le Sénat sont sans appel. Ne contestant pas la nécessité de l'objectif de sobriété foncière, nombreux élus déplorent l'absence de concertation et le fossé existant entre l'esprit de la loi et la rédaction des décrets. Prenant acte de cette situation, la majorité sénatoriale, à laquelle je m'associe, souhaite une réécriture des décrets afin que la loi soit pleinement respectée.

En s'éloignant nettement de la loi et des intentions du législateur, les décrets d'application mettent en péril les équilibres trouvés au Parlement, fruits de longs et denses débats. L'absence de consultation des collectivités locales, pourtant concernées au premier chef, et la distance prise par le gouvernement avec l'esprit, et parfois même la lettre de la loi, constituent de vives sources d'inquiétude et une atteinte au travail du Parlement.

Conscient de cela, le 13 juillet dernier, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires s'est dit ouvert à l'idée d'une réécriture des décrets.

Ainsi, les groupes Les Républicains et Union Centriste du Sénat ont demandé au Gouvernement d'instaurer rapidement un moratoire sur ces décrets d'application jusqu'au 1er septembre 2023 afin de procéder à leur réécriture en conformité avec les dispositions contenues dans la loi Climat et résilience.

Sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, les collectivités ont besoin de réalisme, de clarté et de stabilité.

ACCORD ENTRE LE SÉNAT ET L'ASSEMBLÉE NATIONALE SUR LA FIN DES RÉGIMES EXCEPTIONNELS DE LUTTE CONTRE LA COVID-19

Réunie le 21 juillet 2022 au Sénat, la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la covid-19 est parvenue à un accord reprenant les options votées par le Sénat :

- l'abrogation complète des dispositifs exceptionnels de lutte contre la covid-19 que sont le régime de l'état d'urgence sanitaire et le régime de gestion de la crise sanitaire. Il ne sera donc plus possible pour le Gouvernement de réactiver un passe sanitaire ou vaccinal, ou encore de confiner la population ;
- l'instauration d'un mécanisme de protection sanitaire aux frontières, si un nouveau variant très dangereux apparaît. Un test pourrait alors être exigé pour l'accès au territoire ;
- l'institution d'une procédure permettant la réintégration des personnels non vaccinés au contact de personnes fragiles dès que la Haute autorité de santé, que le Parlement pourra saisir, aura constaté que l'obligation vaccinale ne sera plus médicalement justifiée.



POLITIQUE DE LA VILLE : LE SÉNAT PROPOSE UN NOUVEAU REGARD ET DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'EN GARANTIR LES MOYENS DANS LA DURÉE

Face aux difficultés persistantes des quartiers prioritaires, trois sénatrices, spécialistes de la politique de la ville, Viviane Artigalas (SER), Dominique Estrosi Sassone (LR) et Valérie Létard (UC) plaident pour un changement de regard sur cette politique.

Dans leur rapport d'information, elles montrent que l'inégalité territoriale demeure un enjeu de la cohésion nationale. *«Loin de bénéficier d'un traitement préférentiel, les services publics de droit commun y sont insuffisants. Il y a moins de personnels médicaux, moins de crèches, moins de bibliothèques, moins de présence de Pôle emploi, moins de justice, moins de police...»,* déplore Viviane Artigalas.

À l'issue de leur trentaine d'auditions et de leurs déplacements dans les quartiers, les travaux des sénatrices montrent cependant que ce regard pessimiste mérite d'être nuancé. Ces quartiers jouent un rôle de sas et la politique de la ville de tremplin pour les habitants dont la mobilité résidentielle et économique est réelle. Or, ces réussites ne sont pour l'instant ni un véritable objectif ni ne sont mesurées. *«À regarder la photo et non le film, les difficultés des quartiers et non l'histoire des habitants, une partie de la réalité échappe à l'analyse»,* explique Dominique Estrosi Sassone.

Le rapport propose donc d'ajouter à l'objectif d'égalité territoriale de la politique de la ville celui de réussite des habitants et de renforcer fortement les capacités d'évaluation. *«L'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) est en état de mort cérébrale, sans direction et avec un effectif divisé par cinq depuis 2014»,* pointe Valérie Létard. Il doit également pouvoir analyser les discriminations en fonction du lieu de résidence et de l'origine réelle ou supposée.



Après un quinquennat marqué par le Stop & Go, du classement sans suite du rapport Borloo à l'oubli des quartiers dans le plan de relance et après une crise sanitaire dramatique, les sénatrices demandent au Gouvernement un cap clair et des moyens dans la durée. *«Élisabeth Borne doit convoquer très rapidement un Comité interministériel des villes pour assurer le pilotage interministériel de cette politique»*, demande Sophie Primas. Les sénatrices appellent également *le nouveau ministre Olivier Klein à lancer la révision de la loi Lamy, qui est le fondement juridique de la politique de la ville, et une loi de programmation pour la Ville afin d'en garantir les moyens* dans la durée. Elles demandent le retour d'une contractualisation avec les autres ministères pour garantir un traitement égal des quartiers par rapport au reste du territoire, abandonnée à tort depuis 2016.

Les sénatrices proposent une politique de la ville plus partenariale, opérationnelle et territorialisée. *La géographie prioritaire et les contrats de villes prolongés depuis dix ans doivent être enfin actualisés, repensés et adaptés.* Les territoires doivent pouvoir prendre en compte les poches de pauvreté aujourd'hui sans solution et mettre en œuvre un vrai projet de territoire. L'expérimentation de la décentralisation des crédits aux collectivités qui le souhaitent doit être envisagée.

Parmi douze recommandations, le rapport demande également de mettre fin aux appels à projets systématiques qui fragilisent les associations, d'impliquer plus les entreprises et de développer et d'accompagner l'entrepreneuriat comme modèle de réussite accessible, notamment pour les femmes. *«Nous déposerons notre propre proposition de loi si le Gouvernement ne le fait pas»*, annoncent les sénatrices.

« MON SÉNATEUR ET MOI » : L'APPLICATION NOUS PERMETTANT D'ÉCHANGER ENSEMBLE !

Le Sénat est le représentant des collectivités territoriales. Ainsi, il me paraissait essentiel que l'information entre les sénateurs et les élus locaux soit la plus fluide possible. C'est la raison pour laquelle, afin de relayer et de prendre en compte votre action et vos souhaits, nous avons mis en place un nouvel outil.

Il s'agit d'une application mobile appelée « Mon Sénateur et moi » qui nous permettra de dialoguer de façon simple et directe.

Cet outil de communication, qui améliorera encore davantage nos échanges et la remontée de l'information (du département vers le Sénat et du Sénat vers le département), vous permettra très concrètement de :

- Suivre l'actualité sénatoriale et locale : des contenus seront publiés régulièrement sur l'application ;
- Donner votre avis sur les textes en cours d'examen au Sénat ;
- Enfin cette application sera pour vous un moyen de prendre rendez-vous avec moi et de m'écrire directement et sans intermédiaire.

Pour télécharger cette application, il vous suffit de cliquer sur l'un des deux liens suivants :





ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DU LITTORAL

En tant que Président de l'Association Nationale des Élus du Littoral, et en présence de Yannick Moreau, maire des Sables d'Olonne, nous avons rencontré Christophe Bechu, Ministre délégué chargé des Collectivités territoriales avec qui nous avons échangé sur les enjeux propres aux littoraux et les défis que l'État et les collectivités littorales doivent relever ensemble.



ANEL

Association Nationale
des Elus du Littoral

SUR LE TERRAIN

REMISE DE MÉDAILLE COMMUNALE, DÉPARTEMENTALE ET RÉGIONALE À AZINCOURT

A l'invitation de Nicolas Poclet, maire d'Azincourt, j'ai assisté à la cérémonie de remise de médaille communale, départementale et régionale au cours de laquelle trois récipiendaires ont été récompensés.

Cette distinction amplement méritée est la reconnaissance officielle des services rendus et du dévouement en tant qu'élu au service de la commune.

J'adresse mes plus chaleureuses félicitations à :



- M. Jean-Marie Wamin qui a reçu la médaille échelon vermeil. Conseiller municipal de 1983 à 2008 puis de 2014 à ce jour
- M. Michel Constant qui a reçu la médaille échelon or. Conseiller municipal de 1989 à 2020
- M. Alfred Wantier qui a reçu la médaille échelon or. Conseiller municipal de 1983 à 2001, Adjoint au maire de 2001 à 2020.



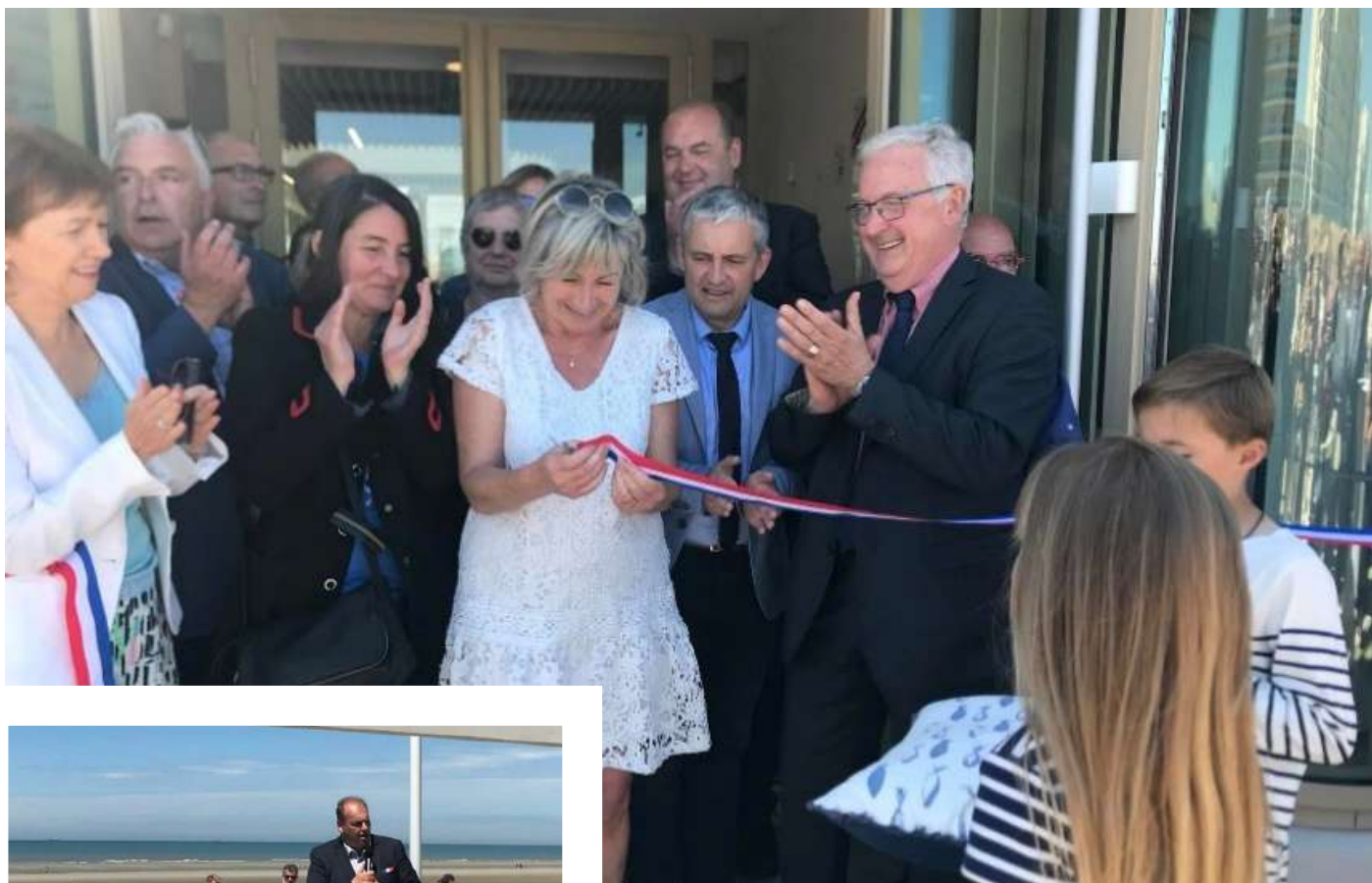
DUCASSE DE MONCHY CAYEUX

A la ducasse de Monchy Cayeux où j'ai eu plaisir à échanger avec Benoît Hoguet, maire de la commune ainsi que Jean-Noël Voiseux et Arnaud Fauquembergue, respectivement maires de Fleury et Bermicourt.



INAUGURATION À NEUFCHÂTEL-HARDELOT DE LA BASE DE GLISSE « GEORGES PERNOUD »

Félicitations à Paulette Juilien-Peuvion, maire de la commune et ses équipes pour ce remarquable équipement, parfaitement intégré au milieu naturel et répondant aux critères de développement durable qui va assurément contribuer à l'essor de la filière nautique et aux sports de glisse sur la Côte d'Opale.



Cette base nautique nouvellement construite, permettra la pratique de multiples activités et l'accueil d'un large public.

Ce projet a été financé par la commune, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, le département, l'Etat et a bénéficié d'une aide de la Région Hauts-de-France à hauteur d'1 million d'euros.

Quelle satisfaction de voir cet espace baptisé « Georges Pernoud » emblématique et regretté présentateur de Thalassa qui a fait découvrir la mer d'ici et d'ailleurs dans les foyers français. Bon vent à la base de glisse « Georges Pernoud »

FLORYAN MAISON, JEUNE HABITANT DE MARCONNELLE SUR LES CHAMPS ÉLYSÉES POUR ASSISTER AU DÉFILÉ DU 14 JUILLET

Il y a quelques semaines, j'ai eu l'occasion de rencontrer Floryan Maison, un jeune habitant de Marconnelle qui recevait le Prix du civisme.

Passionné par l'histoire de son village, il a déjà réalisé deux expositions que j'ai pu découvrir avec grand intérêt.

Pour récompenser cet engagement et cet exemplarité, je lui ai offert l'opportunité d'assister ce jeudi 14 juillet au défilé sur les Champs Élysées en tribune.

La famille a savouré le spectacle en retenant particulièrement le passage de la patrouille de France, de la cavalerie mais aussi les hélicoptères, les avions de chasse et les chars...un spectacle grandiose qui restera gravé à jamais dans leurs mémoires.

A n'en pas douter, ce jour de fête nationale aura été une journée particulièrement forte en émotion pour lui et ses parents qui l'accompagnaient.



REMISE DE MÉDAILLES D'HONNEUR RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE À CROISSETTE

A Croisette, cérémonie de remise de médailles d'honneur régionale, départementale et communale au cours de laquelle plusieurs récipiendaires ont été décorés dont Claude Bachelet, conseiller départemental et maire de la commune.



Cette distinction amplement méritée est la reconnaissance officielle des services rendus et du dévouement au service de la commune et de la population.

J'adresse mes plus chaleureuses félicitations à :

- M. Claude Bachelet, conseiller départemental et maire de Croisette
- M. Hector Abel
- Mme Marlène Abel
- M. Bernard Crépy
- M. Freddy Gosse
- Mme Gilberte Lemaire



RÉUNION DE LA FDSEA 62

Réunion à l'initiative de la FDSEA 62 avec sa Présidente Lucie Delbarre , de l'ADProducteurs laitiers, et des jeunes agriculteurs, pour les territoires du Boulonnais et du Montreuillois.

Nous sommes allés constater les impacts du manque d'eau sur l'exploitation de Monsieur Noël Vincent à Longfossé. Cette cellule de crise était destinée à faire un point de situation sur les impacts de la sécheresse, en particulier sur l'élevage et l'alimentation des animaux.

La situation sérieuse engendrée par les conditions climatiques nécessite une mobilisation de tous les acteurs publics.

La Région Hauts-de-France, représentée par Ghislain Tetard et moi-même, sera très attentive à cette période critique pour l'élevage. Le Président de Région Xavier Bertrand et sa Vice-Présidente, Marie Sophie Lesne ,chargée de l'agriculture, sont déjà sensibilisés et actifs sur cette question, afin de trouver des solutions de court et de long terme.

En ma qualité de Sénateur, Président de la Commission des Affaires Européennes du Sénat, je serai vigilant sur les mesures prises par l'Europe, afin qu'il n'y ait pas de discordance entre les discours et les actes. L'autonomie stratégique alimentaire de la France et de l'Union Européenne nécessite aussi des mesures à l'égard de cette crise.



RENCONTRE AVEC M. JACQUES BILLANT, PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Quelques jours après son arrivée à la Préfecture du Pas-de-Calais, j'ai accueilli M. Jacques Billant, Préfet du Pas-de-Calais. L'occasion de faire un tour d'horizon des points d'actualités économique, social, des territoires qui composent ce département et d'aborder les projets structurants à venir.

Je lui renouvelle mes vœux de bienvenue et l'assure de ma mobilisation pour collaborer au service des intérêts du Pas-de-Calais.



ALLOCATION ADULTE HANDICAPEE : MIEUX VAUT TARD QUE JAMAIS !

Depuis de nombreuses années, les associations du monde du handicap dénoncent le fait que le montant de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) soit calculé en fonction des revenus du bénéficiaire de la prestation, mais aussi de ceux de son conjoint. De facto, cette situation place la personne handicapée dans une douloureuse situation de dépendance financière.

Contre toute attente, après plusieurs refus de l'exécutif lors de la précédente législature, le principe de déconjugalisation de l'Allocation Adulte Handicapée a été voté à l'Assemblée nationale ce jeudi 21 juillet 2022. Mais le chemin fut long...

- Pendant plusieurs mois, la volonté des sénateurs de voir l'AAH déconjugalisée s'est heurtée à l'obstination du Gouvernement qui refusait cette réforme.

Le Sénat a été un soutien majeur aux côtés des associations pour porter sans relâche la revendication récurrente des personnes concernées depuis au moins une décennie.



PETIT RAPPEL DES FAITS...

- ***A l'initiative du président Gérard Larcher, le Sénat a mis en place une plateforme numérique de pétitions citoyennes pouvant donner lieu à l'examen de textes de loi.***

→ En septembre 2020, une pétition a été déposée sur la plateforme pour demander la désolidarisation des revenus du conjoint pour le paiement de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). Cette pétition a été la première à recueillir plus de 100.000 signatures.

→ C'est ainsi que le Sénat a inscrit à son ordre du jour du mardi 9 mars 2021 la proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale dont l'article 3 qui prévoyait la suppression de la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'allocation aux adultes handicapés. **Proposition de loi adoptée.**

→ En deuxième lecture à l'Assemblée, les députés, ont réécrit l'article 3, conformément au souhait du Gouvernement, et supprimé la déconjugalisation de l'AAH.

→ Le 12 octobre 2021, le Sénat persiste et signe, à la demande du groupe Les Républicains, en adoptant une nouvelle fois le principe de la déconjugalisation de l'AAH.

→ Après un rejet en juin et en octobre, l'Assemblée nationale avait de nouveau dit non le jeudi 2 décembre soir à une individualisation de l'allocation adultes handicapés, ce qui avait suscité une vive émotion.

- Aujourd'hui, je me réjouis de l'adoption quasi unanime de cet amendement à l'Assemblée nationale dépassant les clivages politiques traditionnels qui permettra à chacune et chacun de vivre plus dignement, plus libre..

Etre en situation de handicapé n'est aucunement un choix, ni une volonté, mais un état. Cet état n'admet ni la pitié, ni la charité, mais simplement la justice.



HOMMAGE À CATHERINE FOURNIER

En présence de ses proches, dans l'hémicycle, le Président Larcher a rendu un vibrant hommage à notre amie, Catherine Fournier, Sénatrice du Pas-de-Calais.



Au nom du gouvernement, Agnès Pannier-Runacher a salué l'engagement et la personnalité de Catherine.

Charismatique et attachante, tout au long de sa vie publique et politique, elle a défendu avec passion et détermination, les intérêts de notre cher département du Pas-de-Calais et de ses habitants.

Comme l'a rappelé le Président Larcher « elle portait en elle l'âme du Pas-de-Calais ».

A son père, à son mari, à ses enfants et à ses collaborateurs, je renouvelle mes pensées les plus attristées.